

ANMTEPH

Association Nationale de Médecine du Travail
et d'Ergonomie du Personnel des Hôpitaux

CATALOGUE DES FORMATIONS 2019

www.anmteph.fr

Renseignements et inscriptions :

secretariat@anmteph.fr

ANMTEPH

13 rue Henri de Guénégaud

77410 Fresnes-sur-Marne

 06 99 38 07 04

Association Loi 1901

N° SIRET 352 084 255 000 61 - Code APE : 8559B

Organisme de formation enregistré sous le numéro

76 66 02030 66, auprès de la DIRECCTE

ODPC enregistré sous le N° 1261

Id. Datadock : 0033619

C A T A L O G U E D E S F O R M A T I O N S 2 0 1 9
S A N T E A U T R A V A I L

ANMTEPH - Conditions et droits d'inscription aux formations

L'ANMTEPH est un organisme de formation, enregistré sous le numéro 76 66 02030 66 auprès de la DIRECCTE. L'Agence Nationale du Développement Professionnel Continu a habilité l'ANMTEPH à dispenser des programmes de Développement Professionnel Continu (DPC).

Les droits d'inscription à nos formations sont pris en charge par le service de formation de l'établissement employeur, par l'ANFH ou par tout autre organisme.

Après pré-inscription de l'intéressé, une convention de formation est adressée au service formation de l'employeur pour acceptation.

Il sera délivré une attestation de présence à la formation.

Le règlement sera effectué dès réception de la facture correspondante au nom de « l'Organisme de Formation de l'Association Nationale de Médecine du Travail et d'Ergonomie du Personnel des Hôpitaux » (Organisme de Formation ANMTEPH) à l'issue de la période de formation.

Les demandes d'annulation par courrier ou télécopies reçues plus de 10 jours avant le début de la formation seront acceptées ; si elles nous parviennent moins de 10 jours avant le début de celles-ci elles entraînent le versement de frais de désistement d'un montant égal à 25 % des droits d'inscription.

Les participants à la formation sont assurés par l'intermédiaire de leur établissement contre tous les risques d'accidents du travail proprement dits et d'accidents de trajet au sens de la législation en vigueur.

Par ailleurs, ils doivent s'acquitter de la prise en charge de leur assurance « Responsabilité civile » pendant la durée de la formation et respecter les consignes de sécurité dans les locaux affectés à la formation.

La responsabilité de l'ANMTEPH ne saurait être engagée à quelque titre que ce soit par le fait malveillant ou non du participant à la formation.

En cas de nécessité des modifications concernant la date et le lieu de la formation sont susceptibles d'intervenir. L'ANMTEPH s'engage à respecter le programme de formation tel qu'il a été défini antérieurement ; cependant le programme peut être modifié en cas d'empêchement d'un intervenant.

Lieu des formations

Les formations ont lieu à Paris, exception faite des Journées nationales de formation DPC qui peuvent être réalisées dans toutes les villes de France et à l'étranger.

Des formations peuvent être organisées sur le plan régional pour tout groupe de 15 personnes au minimum.

A Paris, les formations ont lieu :

A l'hôtel **Holiday Inn Paris Gare Montparnasse**, 79-81 Avenue du Maine, 75014 Paris

Accès :

- Transports en commun : métro ligne 4, 12 et 13
ACCES METRO
- Métro : Gaité, Montparnasse Bienvenue
- Station Montparnasse Bienvenue (M4 et 12)
- Stations Gaité, Montparnasse Bienvenue (M13)
- Depuis les **Aéroports de Paris (Orly ou Roissy Charles de Gaulle)**, 3 possibilités s'offrent à vous : Le Taxi / Les bus Air France: Descendre à l'arrêt Gare Montparnasse / Le RER B jusqu'à la station Denfert Rochereau, puis le métro Ligne 6 et descendre à la station Montparnasse.
- En provenance de **Gare du Nord ou Gare de l'Est** vous pourrez emprunter le métro Ligne 4 jusqu'à la station Montparnasse.
- En provenance de **Gare de Lyon** rejoindre la Gare Saint Lazare en empruntant la ligne 14 puis changer pour la ligne 13 jusqu'à la station Gaité.

56^{èmes} Journées nationales de formation DPC

Dates	Publics concernés	Lieu de la formation
26 et 27 septembre 2019	Personnels des SST, Médecins du Travail, Infirmiers des SST, Psychologues du Travail, Ergonomes, Préventeurs, IPRP, Membres de CHSCT, DRH, Cadres	Ministère des Affaires sociales et de la Santé 14 avenue Duquesne 75007 Paris

DROITS D'INSCRIPTION :	1 journée	2 journées
ADHERENT	250 €	500 €
NON ADHERENT	350 €	700 €
TARIF PREFERENTIEL RESERVE AUX :		
Infirmiers des SST, Psychologues, Ergonomes, Préventeurs, IPRP de la région Ile de France	250 € & adhésion 2019 offerte	500 € & adhésion 2019 offerte
Internes en santé au travail des établissements de santé (<i>sur justificatif</i>)	58 € (<i>en fonction des places disponibles</i>)	

Objectifs :

- développement professionnel continu des médecins du travail
- formation des personnels infirmiers des SST
- mise à jour des connaissances sur des thèmes d'actualités professionnelles en Santé au Travail et notamment en prévention des risques professionnels dans les établissements de santé.

Intervenants :

Spécialistes en médecine du travail ou autres disciplines

Programme :

En cours d'élaboration

Pathologies psychiatriques et travail

Dates	Publics concernés	Lieu de la formation	Montant des droits d'inscription
19, 20, 21 juin 2019	Infirmiers des SST Médecins du travail	Holiday Inn Paris Gare Montparnasse 79-81 Av. du Maine 75014 Paris	900 €

Objectifs :

- Dépister les troubles psychopathologiques, les plus fréquents aigus ou chroniques présentés par des salariés sur le lieu de travail et les risques suicidaires au travail
- Mettre en place une conduite à tenir de prise en charge
- Evaluer l'incidence sur l'aptitude chez les salariés en établissements de santé :
- Repérer précocement l'épuisement professionnel (ou burn out), le syndrome de stress post traumatique après des situations de violences
- Utiliser des outils et questionnaires selon les psychopathologies (test de dépression, MBI...), des modèles de déclaration de situation de violence et assurer la traçabilité dans les dossiers médicaux de santé au travail.
- Prononcer une inaptitude ou favoriser le maintien dans le poste
- Rédiger des certificats d'inaptitude lors du repérage de signes en lien avec une souffrance au travail ou de harcèlement au travail.
- Repérer les addictions et mettre en œuvre une conduite à tenir adaptée

Intervenants :

Dr I. Clément (MTPH, CHU Besançon) et Dr M. Lamontellerie (psychiatre, CHU Besançon)

Programme : 20 heures

Mercredi 9h00-12h30

Epuisement professionnel

- Accueil et présentations
 - atelier 1 : pré-test
 - atelier 2 : recueil des attentes des participants
 - atelier 3 : autodiagnostic avec le MBI et autres questionnaires de l'épuisement professionnel
- Qu'est-ce que l'épuisement professionnel ?
 - atelier 4 : études de cas en petits groupes
- Mise en commun et apports de l'expert sur la conduite à tenir et identification d'indicateurs de suivi

14h00-17h30

Harcèlement et syndrome de stress post-traumatique

- Violences internes et harcèlement moral et sexuel, le cadre de la loi
 - atelier 5 : études de cas en petits groupes
 - mise en commun et apports de l'expert sur la conduite à tenir (modèles de déclarations de violence) et identification d'indicateurs de suivi, modèle de rédaction de certificat d'inaptitude lors de harcèlement moral

- Violence externes et syndrome post traumatique
 - *atelier 6* : études de cas en petits groupes
 - mise en commun et apports de l'expert sur la conduite à tenir, le repérage précoce du syndrome de stress post-traumatique et identification d'indicateurs de suivi

Jeudi

9h00-12h30

Dépression - troubles bipolaires - Risque suicidaire

- Apport de l'expert et outils de diagnostic pour les différentes pathologies
 - *atelier 7* : études de cas en petits groupes, analyse a posteriori des cas de suicides rencontrés dans leur établissement et questionnement sur une prise en charge adaptée
 - mise en commun et apports de l'expert sur la conduite à tenir et identification d'indicateurs de suivi

14h00-17h30

Les névroses (hystérie- phobies –TOC) Les Psychoses –état délirant

- Apport de l'expert
 - *atelier 8* : études de cas en petits groupes en identifiant la pathologie et en utilisant des outils
 - Mise en commun et apports de l'expert sur la conduite à tenir, problématique de l'aptitude, identification d'indicateurs de suivi

Vendredi

9h00-12h30

Conduites addictives

- Apport de l'expert sur les addictions et la législation
 - *atelier 9* : études de cas en petits groupes à partir de problématiques rencontrées dans leur établissement
 - mise en commun et apports de l'expert sur les différentes addictions, la conduite à tenir, le problème de l'aptitude, l'identification d'indicateurs de suivi

14h00-17h00

Conclusion et évaluation

- *atelier 10* : post test
- Correction et d'analyse des pré test et post test
- *atelier 11* : chaque participant rédige un ou plusieurs axes d'amélioration dans lequel il s'engage

Un auto-questionnaire à 3 mois sera adressé à chaque participant. Il est destiné à évaluer les changements apportés à sa pratique par rapport aux axes d'amélioration qu'il s'était définis et les actions mises en place dans son service de santé au travail en vue de l'attestation.

Formation des infirmiers(ères) des services de santé du travail des établissements de santé MODULE 1

Premier module de formation d'un cycle de deux spécifiquement destiné aux infirmiers des SST. Les 2 modules sont complémentaires mais peuvent être suivis sur 2 ans. Il est plus judicieux de faire les 2 modules dans l'ordre mais ce n'est nullement obligatoire. Ces formations sont uniquement présentielles, et de ce fait, n'entrent pas dans le cadre validant du Développement Professionnel Continu.

Dates	Publics concernés	Lieu de la formation	Montant des droits d'inscription
27, 28 et 29 mars 2019	Infirmier des SST	Holiday Inn Paris Gare Montparnasse 79-81 Av. du Maine 75014 Paris	900 €

Objectifs :

- Définir les attributions et missions des infirmiers en Santé au Travail,
- Apporter les notions générales qu'exige la spécificité de leurs fonctions,
- Analyser les exigences de leurs missions,
- Etudier et développer leur collaboration avec le médecin du travail.

Intervenants :

Dr AC. Delavelle (MTPH, CHU Reims) ; Dr J. Sommé (MTPH, Hôpital Tenon – Paris)

Programme : 20 heures

<i>Mercredi</i>	<p><i>9h00-12h30</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ De la médecine du travail à la santé au travail : origines, fondements juridiques ▪ les missions du médecin du travail : suivi médical, examens complémentaires, documents médicaux, rapports, action sur le terrain ▪ le personnel du service médical du travail : spécificité de la fonction, compétences, missions, coordination et organisation du service <p><i>14h00-17h30</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la médecine du travail et ses relations avec les instances hospitalières (CHSCT, CTE, CLIN, CME, DRH,...) ; accréditation et médecine du travail ▪ les congés de maladie et Comité médical départemental, temps partiel thérapeutique ▪ le secret médical, la responsabilité ▪ l'entretien infirmier : une variante du suivi médical en santé au travail
-----------------	---

Autres formations

Jeudi

9h00-12h30

- notion d'ergonomie hospitalière
- études et aménagements des postes de travail : exemple du travail sur écran

14h00- 17h30

- les AES (épidémiologie, conduite à tenir, suivi sérologique, prévention, législation)
- les risques biologiques : généralités et synthèse sur les principales maladies infectieuses : varicelle, zona, rougeole, tuberculose, coqueluche, grippe, oreillons, infections invasives à méningocoque, gale.

Vendredi

9h00-12h30

- les vaccinations obligatoires : législation
- les vaccinations recommandées : avis du CHSP, le calendrier vaccinal
- les procédures, la responsabilité du vaccinateur

13h30-15h45

- la grossesse et le travail dans les ES.

15h30-16h15

- Synthèse des trois journées, évaluation de la formation

Formation des infirmiers(ères) des services de santé du travail des établissements de santé MODULE 2

Second module de formation d'un cycle de deux spécifiquement destiné aux infirmiers des SST. Les 2 modules sont complémentaires mais peuvent être suivis sur 2 ans. Il est plus judicieux de faire les 2 modules dans l'ordre mais ce n'est nullement obligatoire. Ces formations sont uniquement présentielle, et de ce fait, n'entrent pas dans le cadre validant du Développement Professionnel Continu.

Dates	Publics concernés	Lieu de la formation	Montant des droits d'inscription
16, 17 et 18 octobre 2019	Infirmiers des SST	Holiday Inn Paris Gare Montparnasse 79-81 Av. du Maine 75014 Paris	900 €

Objectifs :

- Définir les attributions et missions des infirmiers en Santé au Travail,
- Apporter les notions générales qu'exige la spécificité de leurs fonctions,
- Analyser les exigences de leurs missions,
- Etudier et développer leur collaboration avec le médecin du travail.

Intervenants :

Dr I. Clément (MTPH, CHU Besançon), Dr A. Alvarez (MTPH, CHU Montauban),
Dr JL. Marande (ANMTEPH)

Programme : 20 heures

<i>Mercredi</i>	<p><i>9h00-12h30</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les accidents du travail et les maladies professionnelles : définition, prévention ▪ prévention des accidents du travail – méthode de l'arbre des causes, exemples pratiques ▪ la réparation des accidents de service, maladies contractées en service : expertises et Commission de Réforme (personnel titulaire et personnel contractuel) <p><i>14h00-17h30</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'analyse, la prévention et le traitement des risques psycho-sociaux et des situations de violence dans les ES
-----------------	---

Autres formations

Jeudi

9h00-12h00

- évaluation des risques professionnels en établissements de santé

13h30-17h30

- le risque chimique
- les CMR
- les dermites et rhinites professionnelles

Vendredi

9h00-12h00

- le risque radiologique : radioprotection et suivi dosimétrique des personnels exposés,

13h15-15h30

- le travail posté et/ou de nuit.

15h30-16h15

- synthèse des trois journées, évaluation de la formation.

Ergonomie hospitalière

Dates	Publics concernés	Lieu de la formation	Montant des droits d'inscription
22, 23 et 24 mai 2019	Infirmiers des SST Médecins du travail	Holiday Inn Paris Gare Montparnasse 79-81 Av. du Maine 75014 Paris	900 €

Objectifs :

- Mieux appréhender l'ergonomie hospitalière afin de mieux répondre à l'obligation de conseiller de l'employeur.
- Acquérir des connaissances et outils en ergonomie en vue de contribuer à l'intégration des démarches ergonomiques dans les projets techniques et organisationnels de l'établissement.
 - Comprendre l'impact des facteurs techniques et organisationnels dans l'efficacité globale de l'entreprise
 - Objectiver les difficultés aux postes de travail et les effets sur la santé et la sécurité des opérateurs
 - Participer à l'élaboration d'actions de prévention en santé au travail

Intervenants :

Dr I. Clément (MTPH, CHRU Besançon) et Mme C. Boisson, (ergonome, CHRU de Nîmes)

Programme : 21 heures

<i>Mercredi</i>	<p><i>9h- 12h30</i> Présentation et attentes Pré-test <i>Pause</i></p> <p>❶ Bases conceptuelles de l'ergonomie</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'homme au travail : notion d'activité et de coût physiologique, psychique, cognitif <p><i>14h00-17h30</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • La situation de travail : déterminants, contraintes <p><i>Pause</i></p> <p>❷ Méthode d'analyse du travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conduite de projet et stratégie d'intervention <ul style="list-style-type: none"> - Levier et freins aux démarches de prévention et plus généralement à la transformation - Les grandes étapes d'une intervention sous forme de process : focus sur l'analyse de la demande, le diagnostic (préparation et validation)
-----------------	---

Jeudi

9h-12h30

- Evaluation/identification des facteurs de risques dans les situations de travail
 - Préparation de l'intervention, notion de validation et information des travailleurs

Pause

- Méthodologie d'observation et outils, travail à partir des données/indicateurs (SST, RH et d'activité)
- Référence aux normes et outils existants

14h00-17h30

③ Conception des situations de travail

- Elaboration de repères de transformation : références normatives en anthropométrie, conception des postes de travail
- Notion de situations de référence et de simulations, recherche de solutions : réflexion collective, caractère participatif
- Travail à partir de situations caractéristiques en établissement de soins
 - La mobilisation des patients par les soignants à travers différents exemples
 - Le travail sur écran de visualisation – secrétariat

Vendredi

9h00-12h30

④ Ergonomie et prévention de la désinsertion professionnelle

- Identification des freins et des leviers (évaluer la situation de handicap au travail et identifier les prédicteurs d'incapacités)

Pause

- Quizz

14h00-17h30

- Ateliers

Chaque journée de formation sera clôturée par un cas pratique. La dernière demi-journée sera consacrée à des ateliers, mises en situation.

Formation des secrétaires des SST

Dates	Publics concernés	Lieu de la formation	Montant des droits d'inscription
5, 6 et 7 juin 2019	Secrétaires des SST	Holiday Inn Paris Gare Montparnasse 79-81 Av. du Maine 75014 Paris	900 €

Objectifs :

- Définir les attributions et missions des secrétaires en Santé au Travail,
- Apporter les notions générales qu'exige la spécificité de ses fonctions,
- Analyser les exigences de ses missions,
- Etudier et développer sa collaboration avec l'infirmier et le médecin du travail.

Intervenants :

Dr AC. Delavelle (MTPH, CHU Reims) et Dr H. Béringuier (MTPH)

Programme : 20 heures

<i>Mercredi</i>	<p>9h00-12h30</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ de la médecine du travail à la santé au travail : origines, fondements juridiques ▪ les missions du médecin du travail : suivi médical, examens complémentaires, documents médicaux, rapports ▪ la secrétaire du service médical du travail : sa spécificité, ses compétences, ses missions, sa place dans le service de santé au travail. <p>14h00-17h30</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le service de santé au travail et ses relations avec les instances hospitalières (CHSCT, CTE, CLIN, CME, DRH,...) ▪ congés de maladie, temps partiel thérapeutique ; Comité médical et Commission de Réforme : fonctionnement et relations avec le SST ▪ secret médical, confidentialité : responsabilité de la secrétaire médicale
-----------------	---

Autres formations

Jeudi

9h00-12h00

- le dossier médical en santé au travail : recommandations de la HAS, conservation, transmission et archivage
- accidents de service et accidents du travail, maladies contractées en service et maladies professionnelles : prévention, réparation, expertises et commission de réforme

14h00-17h30

- les risques professionnels : identification, les suivis spécifiques, la traçabilité, le document unique, les attestations d'exposition, la prévention

Vendredi

9h00-12h00

- les vaccinations obligatoires et recommandées : calendrier vaccinal, suivis dans le DMST, convocations
- consultations - SMR avant les vaccinations

13h30-16h00

- échanges des pratiques, jeux de rôle

15h30-16h30

- Synthèse des trois journées, évaluation de la formation.

Entretiens infirmiers

Dates	Public concerné	Lieu de la formation	Montant des droits d'inscription
20, 21 et 22 novembre 2019	Infirmiers des SST	Holiday Inn Paris Gare Montparnasse 79-81 Av. du Maine 75014 Paris	900 €

Objectifs pédagogiques

A l'issue du programme de DPC, les participants seront capables de :

- Mener des entretiens infirmiers dans différentes situations de travail
- Respecter la réglementation
- Mettre en place et suivre des bonnes pratiques de travail en partenariat avec le médecin du travail
- Utiliser les différents outils nécessaires à la préparation, la conduite, la formalisation et le suivi des entretiens infirmiers

Intervenants : Mme C. Higounenc (infirmière en santé au travail, enseignante en licence professionnelle des métiers de la santé au travail-Toulouse), Dr H. Beringuier (MTPH)

Programme : 21 heures

JOUR 1	<p>9H-12H30</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation et recueil des attentes des participants • Rappel des compétences infirmières et recherche sur les compétences spécifiques en santé au travail au regard des missions des services de santé au travail. Apport théorique en complément. • Rappel des compétences des médecins du travail et recherche sur la coordination nécessaire Médecin du travail/Infirmier en santé au travail. Apport théorique en complément. • <i>Pause</i> • Rappel des compétences des médecins du travail et recherche sur la coordination nécessaire Médecin du travail/Infirmier en santé au travail. Apport théorique en complément. <p>14H-17H30</p> <ul style="list-style-type: none"> • En petits groupes les participants réalisent des trames d'entretiens infirmiers à partir de vignettes de situations : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lors de visites systématiques ▪ En consultation spontanée ▪ Suivi des personnels travaillant de nuit ▪ En consultation de maintien dans l'emploi... • <i>Pause</i> • Présentation des trames à l'ensemble du groupe, commentaires et apports des formateurs
---------------	--

JOUR 2

9H-12H30

- Travail participatif sur les objectifs et le contenu des Consultations Infirmières en santé au Travail (travail par groupes : les participants définissent eux-mêmes les objectifs et proposent une trame de contenu).
- *Pause*
- Présentation de modèles de grilles et de trames d'entretiens infirmiers

14H-17H30

- A partir de situations de consultations infirmières vécues et de situations d'échanges infirmier/médecin du travail les participants construisent des jeux de rôles. Ce travail s'appuie sur les trames présentées le matin.
- *Pause*
- Les jeux de rôles sont joués, observés et commentés

JOUR 3

9H-12H30

- Notions de communication en entretien
- Moyens de recherches d'informations pour mener des entretiens de qualité (bases d'informations réglementaires, sources documentaires d'aide au repérage des risques professionnels ...)
- *Pause*
- Approfondissement de la pratique des Visites d'Information et de Prévention (les déterminants de la Santé, le repérage des risques professionnels et des moyens de prévention existants, sensibilisation et changements de comportements)

14H-17H30

- Animation d'un groupe d'analyse des pratiques professionnelles :
Il s'agit d'organiser un groupe d'analyse des pratiques professionnelles avec un animateur. Un participant décrit une situation professionnelle qui lui a posé problème, puis les autres participants posent des questions qui amènent à comprendre la situation enfin des propositions individuelles sont amenées.
La séance à visée formative, se déroule en 3 temps, et s'appuie sur l'explicitation d'une situation professionnelle.
- *Pause*
- Chaque participant rédige un ou plusieurs axes d'amélioration qu'il souhaite mettre en place
- Conclusion

Radioprotection dans les établissements de santé

Dates	Publics concernés	Lieu de la formation	Montant des droits d'inscription
27, 28 et 29 novembre 2019	Infirmiers des SST Médecins du travail	Holiday Inn Paris Gare Montparnasse 79-81 Av. du Maine 75014 Paris	900 €

Objectifs :

A l'issue du programme, les participants seront plus à l'aise pour suivre et gérer les risques chez les salariés exposés aux radiations ionisantes, c'est à dire :

- Définir les missions et les responsabilités des différents acteurs concernés, en particulier la position du médecin du travail par rapport à la personne compétente en radioprotection
- Respecter les nouveaux textes réglementaires et législatifs spécifiques
- Gérer les risques liés aux radiations ionisantes : irradiation, contamination
- Identifier les indicateurs de suivi
- Mettre en place des actions pertinentes dans les services de santé au travail pour améliorer le suivi et la gestion des risques liés aux radiations ionisantes

Intervenants :

Dr JL. Marande (ANMTEPH, ancien expert ASN)

Programme : 20h30

<p><i>Mercredi</i></p>	<p>9h00-12h30</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueil et présentations : <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Atelier 1 : pré-test</i> ○ <i>Atelier 2 ; recueil des attentes des participants</i> • Rappels de la réglementation actualisée <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Atelier 3 : étude documentaire en petits groupes</i> • La radioprotection • Le risque radiologique • La radiobiologie • Les moyens de radioprotection <p>14h00-17h30</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'exposition externe : <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Atelier 4 : échanges de pratiques sur les modalités pratiques de surveillance dosimétrique de l'exposition externe</i> • L'exposition interne <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Atelier 5 : échanges de pratiques sur les modalités pratiques de surveillance dosimétrique de l'exposition interne</i>
------------------------	--

Autres formations

Jeudi

9h00-12h30

- Le suivi de l'état de santé des travailleurs classés
- Les acteurs de la radioprotection / Le rôle du médecin du travail
- Les différents secteurs utilisant des RI

14h00-17h30

- Les différents secteurs utilisant des RI

Vendredi

9h00-12h30

- Étude de cas cliniques

14h00-17h00

- Étude des postes de travail
- Analyse des situations de travail / Modalités de suivi des salariés
- Correction et analyse des pré test et post test

Calendrier des formations 2019

Intitulé de la formation	Personnels concernés	Dates	Droits d'inscription*
• Formations DPC			
Pathologies psychiatriques et travail Lieu : Paris, Holiday Inn Gare Montparnasse	Infirmiers Médecins	19, 20 et 21 juin	900 €
56^{èmes} Journées de formation de l'ANMTEPH Lieu : Paris, Ministère des Affaires Sociales et de la Santé	Médecins Infirmiers Préventeurs	26 et 27 septembre	Voir programme
• Autres formations			
Formation des infirmiers(ères) des services de santé au travail Lieu : Paris, Holiday Inn Gare Montparnasse	Infirmiers	Module 1 : 27, 28 et 29 mars Module 2 : 16, 17 et 18 octobre	900 € par module
L'ergonomie hospitalière Lieu : Paris, Holiday Inn Gare Montparnasse	Infirmiers Médecins	22, 23 et 24 mai	900 €
Formation des secrétaires des services de santé au travail des établissements de santé Lieu : Paris, Holiday Inn Gare Montparnasse	Secrétaires	5, 6 et 7 juin	900 €
Entretiens infirmiers Lieu : Paris, Holiday Inn Gare Montparnasse	Infirmiers	20, 21 et 22 novembre	900 €
Radioprotection dans les établissements de santé Lieu : Paris, Holiday Inn Gare Montparnasse	Médecins Infirmiers	27, 28 et 29 novembre	900 €

*Tarif préférentiel Interne en santé au travail des établissements de santé (sur justificatif et en fonction des places disponibles) : 58 € pour le 56^{èmes} Journées de formation ; 450 € pour les autres formations

Fiche de pré-inscription Formations 2019

Nom Prénom

Fonction

Hôpital ou Service Inter-Entreprise

Adresse

.....

Tél Email

➤ Formations DPC

Pathologies psychiatriques et travail

19, 20 et 21 juin

56^{èmes} Journées de formation de l'ANMTEPH

26 et 27 septembre.....

➤ Autres formations

Formation des infirmiers des services de santé au travail

Module 1 : 27, 28 et 29 mars

Module 2 : 16, 17 et 18 octobre.....

L'ergonomie hospitalière

22, 23 et 24 mai

Formation des secrétaires des services de santé au travail des établissements de santé

5, 6 et 7 juin

Entretiens infirmiers

20, 21 et 22 novembre.....

Radioprotection dans les établissements de santé

27, 28 et 29 novembre.....

Adresser votre fiche de pré-inscription à :

ANMTEPH – 13 rue Henri de Guénégaud – 77410 Fresnes-sur-Marne
Tél : 06 99 38 07 04 – secretariat@anmteph.fr

ANMTEPH

Association Nationale de Médecine du Travail
et d'Ergonomie du Personnel des Hôpitaux

Association Loi 1901
N° SIRET 352 084 255 000 61 - Code APE : 8559B
Organisme de formation enregistré
sous le numéro 76 66 02030 66,
auprès de la DIRECCTE
ODPC enregistré sous le N° 1261
Id. Datadock : 0033619

www.anmteph.fr

Secrétariat : secretariat@anmteph.fr
13 rue Henri de Guénégaud
77410 Fresnes-sur-Marne
☎ 06 99 38 07 04